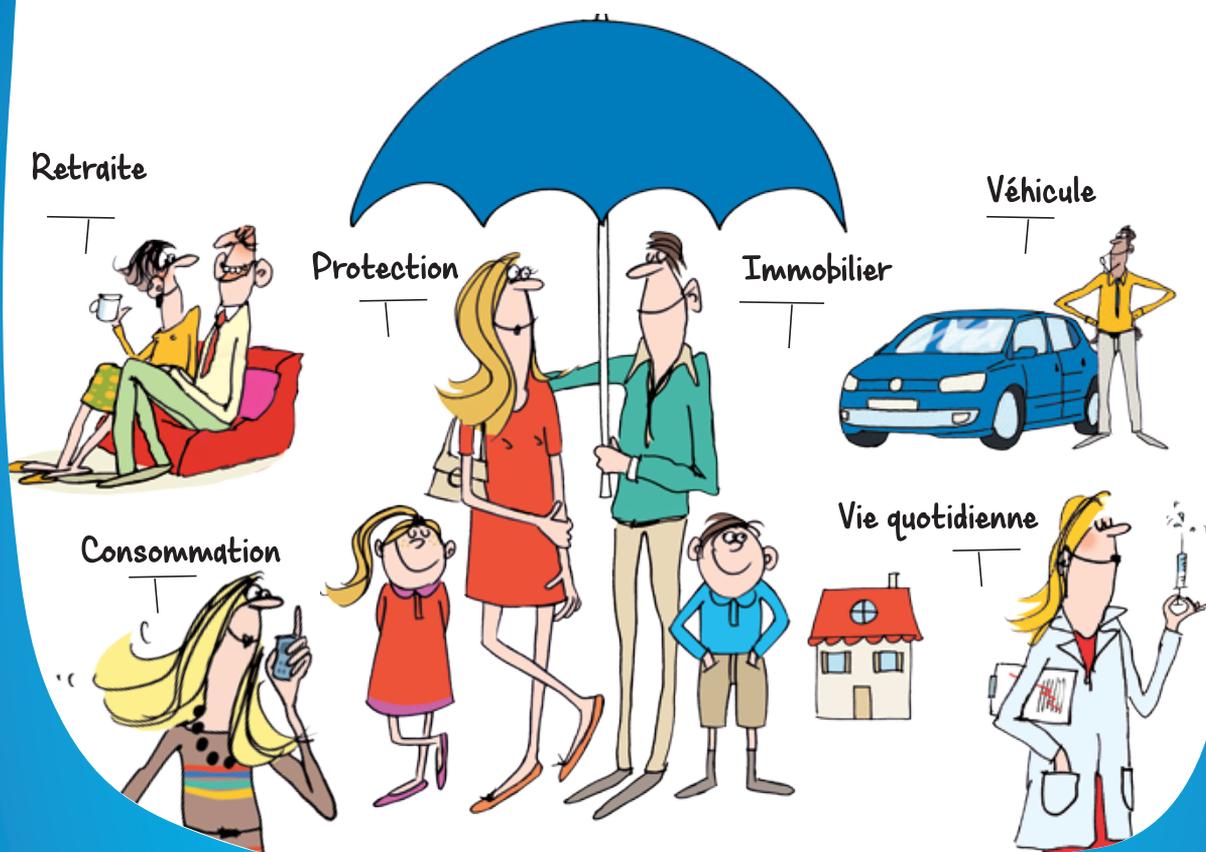


# le GUIDE des SERVICES



**BIENVENUE**  
dans la famille des **SERVICES CSF**



**CRÉDIT  
SOCIAL DES  
FONCTIONNAIRES**

# Le CSF engagé au cœur du service public

## LOGEMENT

Solutions de crédit immobilier	4
Prêt-relais	
Prêt personnel Travaux	5
Prêt à taux 0%	
Assurance de prêt	6
Capital Éducation	
Assurance Perte d'Emploi	
Assurance habitation	7
Immobilier neuf	8
Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)	9

## CONSO / AUTO

Prêts personnels Conso	10
Regroupement de crédits	
Crédit renouvelable «Crédit Global»	11
Service Voyages	
Prêt personnel ÉCOTAUX	12
Service Réductions Auto	
Prêt personnel Auto	13
Assurance automobile	
Prêt Loisirs (bateau, mobile-home,...)	14

## SANTÉ

Assurance Accidents de la Vie	15
Assurance responsabilité scolaire	

## ÉPARGNE / RETRAITE

Assurance vie	16
Bilan patrimonial	17
Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)	
Patrimoine Vie Plus CSF	

## PROTECTION

CSF Hospitalisation	18
CSF Accident	
CSF Prévoyance	19
CSF Obsèques	
Assurance Chiens / Chats	

## FONCTION PUBLIQUE

Les avantages du CSF	20
Défense et recours en matière pénale, vie professionnelle	
Information juridique	21
CSF Assurance emprunteurs	

## PARTENARIAT

Notre engagement	22
Notre vocation sociale	
Prêt Avantage Partenariat	23
Ils s'appuient sur le CSF	

## CARTE CSF

Services de la Carte CSF	24-25
Devenir adhérent-cotisant de l'Association	26
Venez nous rencontrer	27

## PARTENAIRES

28



En proposant à ses membres des solutions concrètes et avantageuses, le CSF vous permet d'accéder à la propriété, contribue à la protection de vos proches et améliore votre cadre de vie en réalisant tous vos projets.

Le Crédit Social des Fonctionnaires, c'est aujourd'hui 60 ans d'expérience, 20 000 correspondants bénévoles et des équipes toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous faire bénéficier des meilleures offres.

Être adhérent au CSF, c'est s'associer à un partenaire de confiance et avoir l'assurance d'être écouté, compris et conseillé, toujours au bon moment.

Bien cordialement,

Jean-Marie Alexandre  
Président du CSF

## NOS VALEURS

RELATIONS HUMAINES

TRANSPARENCE

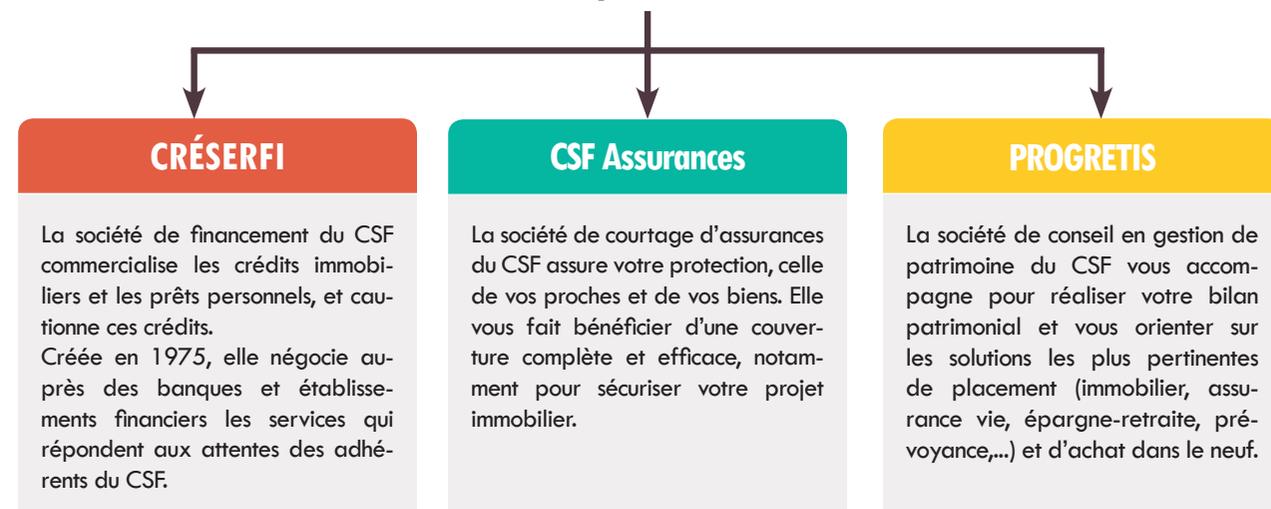
SOLIDARITÉ

RIGUEUR

## CSF ASSOCIATION

Association loi 1901 engagée dans l'économie sociale, le CSF c'est 2 000 000 d'adhérents depuis sa création, plus de 60 ans d'expérience auprès des fonctionnaires et 20 000 correspondants bénévoles. Son but est de permettre à ses adhérents d'accéder au crédit, à l'assurance, à l'épargne et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie.

pilote



Développe les actions sociales des fonctionnaires et promeut le Service Public.

La Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires finance des projets sociaux portés par des administrations, associations, établissements publics ainsi que toute action visant à promouvoir le service public.

## QUI PEUT ADHÉRER AU CSF ?

- Les fonctionnaires titulaires ou assimilés fonctionnaires, contractuels, stagiaires, c'est-à-dire toute personne qui concourt à une mission de service public.
- Leurs descendants et ascendants.
- Les élus européens, nationaux, régionaux, départementaux et locaux.
- Que ces personnes soient en activité ou retraitées.

# Les clés pour réussir votre projet immobilier

## SOLUTIONS DE CRÉDITS

- **Des prêts même sans apport personnel**  
Les solutions CRÉSERFI peuvent financer jusqu'à 100% de votre projet immobilier\*.
- **Des taux fixes parmi les meilleurs du marché**
- **Une caution pour sécuriser votre opération**
- **Un accès simplifié aux prêts bonifiés**  
Nos conseillers connaissent bien les montages complexes intégrant le PTZ+, le Prêt à l'Accession Sociale (PAS) ou tout autre prêt aidé de l'État, de votre ville, de votre administration... Demandez-leur si vous y avez droit.
- **Un accompagnement personnalisé**

\* Solution à étudier avec votre conseiller CRÉSERFI.



## PRÊT-RELAIS

### • Financez votre nouveau bien

Le prêt-relais fait le lien entre la vente de votre ancien bien et l'achat du nouveau. Son montant, calculé par nos conseillers, est fixé en fonction de la valeur estimée du bien mis en vente. Ce prêt couvrira vos frais d'achat en attendant la vente de votre ancien bien immobilier.

### • Quel type de prêt-relais choisir

S'orienter vers un prêt-relais « sec » ou associé à un prêt longue durée dépend de la valeur de votre bien actuel.

Un conseiller vous aidera à déterminer lequel est le plus adapté à votre situation.

Si la valeur de votre bien est supérieure ou égale à celle de votre nouveau bien, un prêt-relais « sec » est conseillé.

Dans le cas contraire, il est préférable de souscrire à un prêt-jumelé associé à un autre prêt pour financer la totalité du nouveau bien.

### • Un processus rigoureux

Après une étude approfondie par nos conseillers, le montant de votre prêt relais est établi en fonction de plusieurs paramètres. La valeur du bien à vendre, les prêts en cours, les tableaux d'amortissement, les informations sur le bien convoité sont ainsi pris en compte dans le calcul.

## Prêt personnel TRAVAUX (hors travaux de construction et de gros œuvres)

Les conseillers CRÉSERFI vous proposent des solutions adaptées pour financer l'aménagement de votre habitation (conformément à la loi)

Réaliser des travaux est un bon moyen d'œuvrer à la valorisation de son patrimoine.

Le Prêt Personnel Travaux est là pour faciliter la mise en place d'aménagements souvent nécessaires à cette valorisation. Il contribue à l'amélioration du confort dans votre résidence principale. Il vous donne également les meilleures chances lors de la revente d'un bien immobilier.

Prenez rendez-vous avec les conseillers CRÉSERFI pour leur exposer vos projets.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Besoin d'un conseil, d'une information, de prendre rendez-vous ?  
Nous sommes à votre disposition !

**01 53 36 10 40**

(prix d'un appel local)

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)



## Prêt à TAUX ZÉRO\*\*

Les conditions du prêt à taux zéro évoluent pour favoriser l'accès à la propriété au plus grand nombre.

Les conseillers CRÉSERFI peuvent vous aider à savoir si vous êtes concernés.

- Désormais, **plus de personnes sont éligibles** au prêt à taux zéro
  - Les plafonds de ressources ont été revus à la hausse.
  - Le PTZ est désormais accessible sur tout le territoire.
- Un financement de l'achat d'un logement dans le neuf **jusqu'à 40 % du bien** au lieu de 26%
- Possibilité de **remboursement différé pour tous**

\*\* PTZ : le Prêt à Taux Zéro du Ministère du logement est un prêt sans intérêt, accordé sous conditions de ressources pour compléter un prêt principal destiné à acheter une première résidence principale.



# L'assurance d'une bonne protection

## ASSURANCE DE PRÊT IMMOBILIER

### Soyez très attentif aux garanties !

L'assurance des emprunteurs sert généralement à prendre en charge tout ou partie des mensualités restant dues de votre prêt, en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité de travail. Encore faut-il que les risques particuliers liés à votre profession ne soient pas exclus, ce qui est fréquent avec les assurances courantes.

- ✓ **Métiers à risques** (pompiers, policiers, militaires...)
- ✓ **Sports à risques** à titre privé ou professionnel, même les sports extrêmes
- ✓ Couverture étendue **jusqu'à 85 ans**

Notre  
**PLUS**  
pour VOUS

## LE CAPITAL ÉDUCATION

En cas de décès, CSF Assurances complète sa prise en charge au titre de l'emprunt par un Capital Éducation de 10 000 € \*, dès lors que le(s) assuré(s) laisse(nt) au moins un enfant de moins de 26 ans, fiscalement à charge et scolarisé (cette dernière restriction ne s'applique pas à l'enfant de moins de 3 ans).

\* Capital à répartir entre les enfants et selon la quotité assurée.



Besoin d'un conseil, d'une information,  
de prendre rendez-vous ?  
Nous sommes à votre disposition !

**01 53 36 10 40**

(prix d'un appel local)

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)

## ASSURANCE PERTE D'EMPLOI



### Votre conjoint(e) n'est pas agent de service public ?

En cas de perte de son emploi, l'Assurance Perte d'Emploi (APE) l'indemnise du montant préalablement choisi.

Pour être éligible à l'APE, il suffit que votre conjoint(e) ait moins de 55 ans et travaille en CDI.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller.



## ASSURANCE HABITATION

### Les avantages du contrat Artel Habitation :

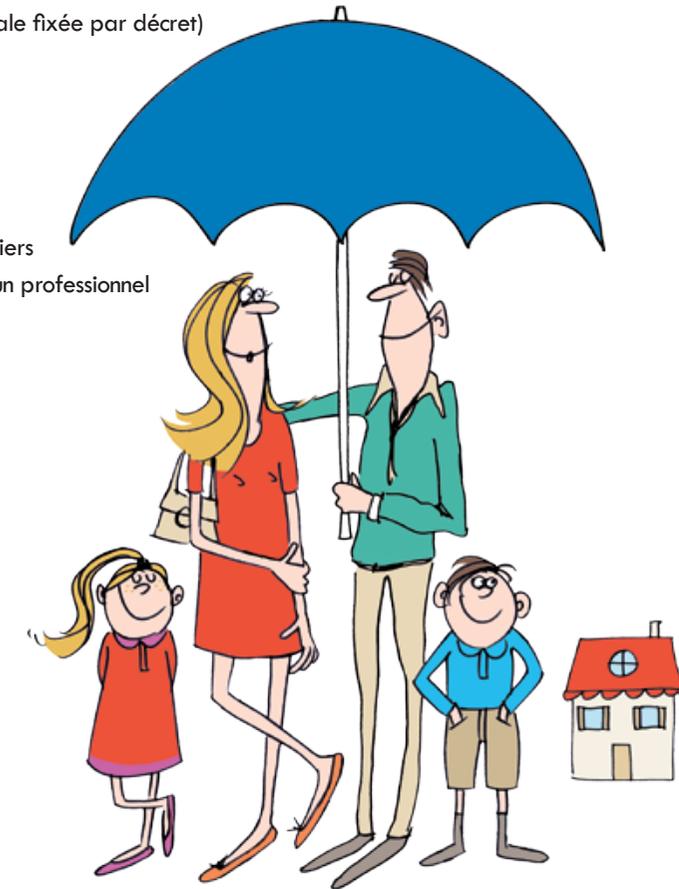
- ✓ **3 niveaux** de franchise au choix (sauf en cas de catastrophe naturelle, franchise légale fixée par décret)
- ✓ **Couverture en valeur à neuf**
- ✓ **Service Diagnostic devis** inclus
- ✓ **Garantie** inondation / Perte d'eau

### Une assistance en cas de sinistre :

- ✓ **Un interlocuteur unique** dans le suivi de vos dossiers
- ✓ **La prise en charge des frais** de déplacement d'un professionnel
- ✓ **La prise en charge** d'hébergement provisoire

Vous souhaitez souscrire en ligne ?  
Rien de plus simple :

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)



Notre  
**PLUS**  
pour VOUS



## GARANTIE BUDGET «COUPS DURS»

**50 € par mois avec un maximum de 600 € par an remboursés sur vos factures d'électricité, d'eau et de gaz** en cas d'arrêt travail ou d'hospitalisation suite à un accident ou une maladie, en cas de licenciement économique, en cas d'invalidité absolue définitive ou de décès accidentels.

- ✓ **Une procédure de remboursement simple et rapide**
- ✓ **Intervient en complément des éventuelles indemnités** versées par Pôle Emploi, la Sécurité Sociale...

# Investissement immobilier : faites les bons choix

## IMMOBILIER NEUF

### Des avantages méconnus

Que ce soit pour y habiter ou pour réaliser un investissement locatif, l'immobilier neuf présente de nombreux atouts.

#### • Aides de l'État\* :

- **Prêt à Taux Zéro** dans le cas de la primo accession de votre résidence principale pour des logements neufs écologiques\*
- **Réduction d'impôt** dans le cas d'un investissement locatif (dispositif Pinel)\*
- **TVA à 5,5% au lieu de 20%** en zone ANRU\*

#### • Frais de notaire inférieurs de 4% à 6%

#### • Pas de travaux à réaliser et à financer

#### • Économies d'énergie

#### • Exonération temporaire d'au moins 2 ans, de toute ou partie de la taxe foncière selon les communes



**Bon à savoir : le non respect des engagements de location entraîne la perte des incitations fiscales.**

\* sous conditions et réserve d'éligibilité précisées dans la loi de Finance 2016.



## 1000€ OFFERTS<sup>(1)</sup>

pour toute réservation réalisée par l'intermédiaire de Progretis

(1) À l'occasion de la signature d'un contrat de réservation d'un lot faisant partie des programmes sélectionnés par Progretis auprès de ses partenaires promoteurs, le réservataire bénéficie de l'opération promotionnelle dénommée « Progretis vous offre 1000€ ». Cette offre est un avantage consenti par Progretis au réservataire, à la condition que la vente se réalise, sous forme de remise d'un chèque de 1000€ libellé à l'ordre du réservataire dans les 15 jours suivants la signature de l'acte. Cette offre est indépendante des éventuelles offres promotionnelles propres aux promoteurs. Elle ne peut en aucun cas être transformée en une réduction du prix de vente.

Pour plus d'informations, contactez-nous du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 au

## 01 70 60 76 30

(prix d'un appel local)

[www.progretis.fr](http://www.progretis.fr)

### Sécurisez votre projet

Un accompagnement complet par nos spécialistes pour réussir en toute sécurité votre projet.

- **Vérification de l'opportunité** de réaliser l'opération en fonction de vos objectifs et de vos moyens,
- Accès à un **vaste choix de programmes** sur tout le territoire auprès de nos partenaires : Bouygues Immobilier, Kaufman & Broad, Vinci, Nexity, Icade, Cogedim...
- **Recherche du financement** adapté auprès de nos partenaires,
- **Suivi et coordination** du projet avec les différents acteurs : promoteurs, établissements de crédits, notaires.

## SOCIÉTÉS CIVILES DE PLACEMENT IMMOBILIER (SCPI)

### Pourquoi opter pour les SCPI ?

Alternative à l'investissement locatif traditionnel, les SCPI permettent de constituer ou valoriser un capital tout en percevant des revenus complémentaires et réguliers. À la différence d'une acquisition en direct vous achetez des parts (papier) d'une société (la SCPI) qui possède un parc immobilier (pierre). Tout comme lors d'un investissement locatif en direct le propriétaire de parts de SCPI perçoit des loyers dans la catégorie des revenus fonciers.

#### • Investir à partir de 1 000€ dans l'immobilier

#### • Obtenir des revenus complémentaires (loyers)

#### • Éviter les soucis de la gestion locative et des risques d'impayés

#### • Des rendements nets de l'ordre de 5% à 6% par an

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. Les SCPI comme l'immobilier présentent des risques : absence de rendement ou perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI. La SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital.



à partir de  
**2,31%**  
TAEG fixe

Prêt personnel **SCPI**<sup>(3)</sup>

De 10 000€ à 30 000€ sur 12 à 84 mois,  
de 2,31% à 3,73% TAEG fixe (taux débiteur 2,29%).

(2) À l'occasion de la souscription de parts de SCPI commercialisées par Progretis avant le 31/12/2017, le souscripteur bénéficie de l'opération promotionnelle dénommée « Progretis vous offre 1% ». Cette offre est un avantage consenti par Progretis au souscripteur, à la condition que la vente se réalise, sous forme de remise d'un chèque de 1% du montant brut total de parts de SCPI souscrites libellé à l'ordre du souscripteur dans les 15 jours suivants la mise en gestion des parts souscrites. Cette offre est indépendante des éventuelles offres promotionnelles propres aux partenaires et ne peut être en aucun cas être transformée en une réduction du prix d'acquisition des parts de SCPI. Liste des SCPI exclues de l'offre sur progretis.fr.

(3) Offre réservée au financement de SCPI distribuée par Progretis, proposée par CRÉSERFI après étude de la situation financière de l'emprunteur. Ce dernier bénéficie d'un droit de rétractation. Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent/cotisant au CSF. Dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (22€) et de la cotisation (30€) soit 52€ pour un seul emprunteur, 74€ pour un seul emprunteur et un co-emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).



Notre  
**PLUS**  
pour Vous

## UN CHÈQUE DE 1% OFFERT<sup>(2)</sup>

Vous percevez un chèque de 1% du montant brut total de parts de SCPI souscrites avec Progretis.

Exemple pour un Prêt personnel SCPI d'un montant de 30 000€ sur 84 mois, vous remboursez 84 mensualités de 386,87€ hors assurance facultative. Le montant total dû est de : 32 497,08€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,31%. Taux débiteur fixe de 2,29%. Le coût mensuel par personne de l'assurance facultative est de 17,50€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,34%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 1 470€.  
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

# Financez sereinement vos envies et vos imprévus

Pour un prêt personnel d'un montant de 7 500 € sur 48 mois, vous remboursez 48 mensualités de 170,40 €, hors assurance facultative. Le montant total dû est de 8 179,20 €. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe est de 4,40 %. Le taux débiteur fixe est de 4,314 %. Le coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité et Incapacité est de 6,22 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,916 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 298,56 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Votre prêt personnel par téléphone

**01 53 34 44 00**

(prix d'un appel local)

Ou sur rendez-vous avec un conseiller près de chez vous

**01 53 36 10 40**

(prix d'un appel local)

Ou simulez et souscrivez sur Internet

**www.csf.fr**

Prêts personnels

**ÉQUIPEMENT • LOISIRS • VACANCES**

• De 1 500 € à 21 500 €

• De 12 à 72 mois

• Des taux négociés

avec le partenaire prêteur SEDEF,

**de 2,90% à 6,90% TAEG fixes**

(taux débiteurs fixes de 2,862% à 6,691%)

• Des financements souples

Durées ajustables, report de paiement de 2 mois, pause mensualité<sup>(1)</sup>

(voir conditions auprès d'un conseiller)

• Un accompagnement

**sur-mesure**

(conformément à la loi)



Voir toutes les conditions en pages 28 à 31

Regroupement de crédits

**AUJOURD'HUI, vous avez plusieurs crédits en cours ?**

Crédit immobilier, crédit à la consommation, crédit automobile, dépenses diverses...



**DEMAIN, regroupez tous vos prêts en**

**1 SEULE mensualité<sup>(1)</sup> plus petite !**

(1) La baisse de mensualités, le report de paiement ou la pause mensualité entraînent l'allongement de la durée du crédit et majorent le coût total du crédit

Voir toutes les conditions en pages 28 à 31

Pour une utilisation de votre crédit d'un an renouvelable à hauteur de 1 000 €, financée le 17/01/2017 et un jour d'échéance le 17, vous remboursez 35 mensualités de 36 € et une 36<sup>ème</sup> ajustée de 34,05 €, hors assurance facultative. Montant total dû de 1 294,05 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) révisable de 19,15%. Taux débiteur révisable de 17,650%. La prime mensuelle d'assurance facultative est calculée sur le solde restant dû. La 1<sup>ère</sup> prime la plus élevée est de 3,04 €. Vous réglerez 35 mensualités de 38 € et une dernière ajustée de 28,31 €, assurance comprise. Le taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 4,354 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 61,37 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

Crédit renouvelable **CRÉDIT GLOBAL**

**Vous disposez de votre argent sous 48h<sup>(2)</sup> seulement pour faire face aux imprévus ou aux situations ponctuelles.**

Et dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des agents du service public, le CSF vous permet de profiter pleinement des moments importants de la vie, grâce aux **offres bonifiées à 1% (TAEG fixe)** de votre crédit renouvelable, utilisables pour 1 500 € une fois par an sur présentation de justificatifs. Cette offre est valable dans les cas suivants :

- Mutation
- Études de vos enfants
- Départ en retraite
- Voyages
- Travaux d'économie d'énergie
- Entrée dans la vie active
- Mariage, PACS
- Naissance ou adoption
- Déménagement, emménagement
- Permis de conduire



Illustration pour une utilisation spéciale de votre crédit renouvelable de 1 500 € faite le 17/01/2017 avec un jour d'échéance le 17: vous remboursez 11 mensualités de 125,67 € et une dernière ajustée de 125,62 € au TAEG annuel fixe de 1%. Montant total dû 1 507,99 €.

(2) Versement des fonds après acceptation définitive du dossier par le prêteur et à compter du 8<sup>ème</sup> jour suivant l'acceptation du contrat par l'emprunteur dès l'expiration du délai légal de mise à disposition des fonds.

Pour en savoir plus, contactez un conseiller **01 53 36 10 40** (prix d'un appel local)

Carte de crédit **CiSiF**

La Carte CiSiF est une carte de crédit, d'avantages et de paiement facultative liée à votre crédit renouvelable Crédit Global. Elle vous permet notamment de choisir le mode de remboursement de vos achats au comptant ou à crédit sur choix exprès. Gratuite la première année, elle coûte ensuite 2 € par mois. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.



**SERVICE VOYAGES**



Vous pouvez cumuler l'offre Voyages de votre crédit renouvelable avec notre service sur-mesure, inclus dans la Carte CSF ! Profitez de coups de cœur et de promotions à prix garantis, sans frais de dossier.

**www.csf-voyages.fr**

Voir toutes les conditions en pages 28 à 31

# Nos formules spécifiques pour votre véhicule

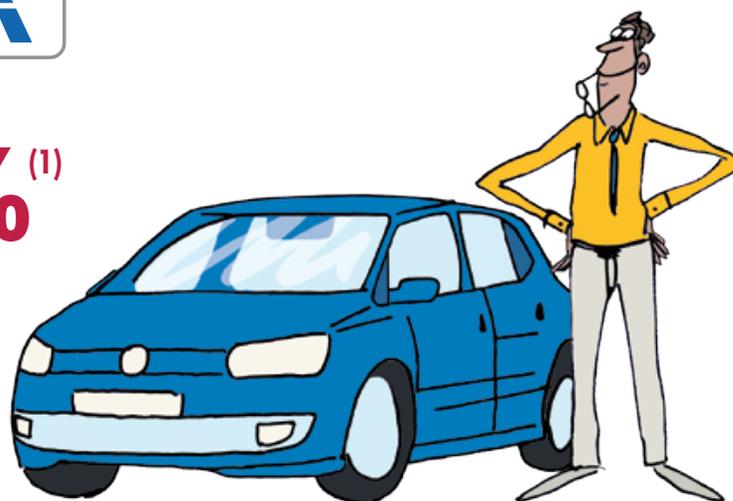
Pour un prêt personnel Auto ECOTAUX<sup>(1)</sup> d'un montant de 5 000€ sur 36 mois, vous remboursez 36 mensualités de 145,19€ hors assurance facultative. Montant total dû par l'emprunteur : 5 226,84€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,94%. Taux débiteur fixe de 2,90%. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 2,91€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,36%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 104,76€. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



**TAEG fixe à partir de 2,94%**<sup>(1)</sup>

**Financez votre véhicule à un taux très attractif avec le nouveau prêt ECOTAUX !**

- De 5 000 € à 30 000 € sur 36 à 60 mois
- De **2,94%** à 3,96% TAEG fixe (taux débiteur fixe 2,90%)
- **Sans frais de dossier**
- Acheté sur notre site [www.csf.fr/auto](http://www.csf.fr/auto) (sur présentation d'un devis de notre partenaire CAMEF)



## SERVICE RÉDUCTIONS AUTO

**Jusqu'à -42%** sur l'achat de votre prochain véhicule neuf.

Bénéficiez des tarifs parmi les plus attractifs du marché grâce à l'obtention de remises sur volume auprès des principales marques des constructeurs français et étrangers, accessibles directement sur [www.csf.fr/auto](http://www.csf.fr/auto) et avec de nombreux avantages :

- **Des véhicules neufs non immatriculés tous achetés en France** auprès du réseau des distributeurs officiels de marques

Pour un prêt personnel auto d'un montant de 13 000€ sur 48 mois, vous remboursez 48 mensualités de 294,23€, hors assurance facultative. Le montant total dû est de 14 123,04€. Le taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe est de 4,20%. Le taux débiteur fixe est de 4,121%. Le coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité et Incapacité est de 10,79€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,917%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 517,92€. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## AUTRES PRÊTS AUTO

Avec nos partenaires, vous bénéficiez d'autres prêts auto valables pour des montants plus élevés et des durées de remboursement plus longues

- **Dès 1 500€, de 12 à 72 mois**
- **Des taux négociés** avec notre partenaire prêteur SEDEF, de 2,90% à 6,90% TAEG fixes (taux débiteurs fixes de 2,862% à 6,691%)
- **TAEG fixe de 2,90% à partir de 1 500€ sur 12 mois** (taux débiteur fixe de 2,862%)
- **Une réponse de principe immédiate** et une réponse définitive après étude des justificatifs demandés et acceptation du prêteur



Votre prêt personnel auto par téléphone

**01 53 34 44 00**

(prix d'un appel local)

Ou sur rendez-vous avec un conseiller près de chez vous

**01 53 36 10 40**

(prix d'un appel local)

Ou simulez et souscrivez sur Internet

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)



(1) Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (22€) et de la cotisation (30€) soit 52€ pour un seul emprunteur, 74€ pour 1 emprunteur accompagné d'un co-emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt.

\*Hors véhicule garantie constructeur plus de 36 mois.

\*\*La LLD et la LOA sont des formules de location proposées par LEASEWAY mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement inscrit à l'ORIAS sous le n° 07035268, partenaire de CAMEF.»

Exemple de prêt personnel Loisirs (hors assurances facultatives) : pour un montant total de crédit de 30 000€, remboursable en 120 mensualités de 311,19€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 4,53% hors assurance facultative. Taux débiteur fixe de : 4,44%. Perceptions forfaitaires : 0€. Coût total du crédit : 7 342,80€. Montant total dû par l'emprunteur : 37 342,80€. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Première échéance à 60 jours. Durée effective du crédit : 121 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Taux Annuel Effectif de l'assurance (TAEA) hors surprimes éventuelles et hors garantie perte d'emploi : 2,48% soit un coût mensuel de l'assurance de 36€ en sus de la mensualité indiquée plus haut et inclus dans l'échéance de remboursement. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 4 320€. Contrat d'assurance facultative n°5035 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Perte d'Emploi) souscrit par FINANCO auprès des sociétés SURAVENIR et SURAVENIR ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances.



## PRÊT LOISIRS

**CARAVANE  
CAMPING-CAR  
MOBILE-HOME  
BATEAU**

prêteur Financo

- **Financez votre projet à partir de 10 000€ et jusqu'à 156 mois**
- **Pas de frais de dossier**
- **Possibilité de moduler votre mensualité à la hausse ou à la baisse, ou reporter une échéance<sup>(1)</sup>**

(1) Sous réserve d'acceptation de la demande de modification par Financo, conformément à ses règles de gestion en vigueur à la date de la demande. Le report d'échéance génère des intérêts au taux contractuel. Première échéance à 60 jours.

Votre prêt personnel Loisirs par téléphone

**01 53 34 44 00**

(prix d'un appel local)

Ou sur rendez-vous avec un conseiller près de chez vous

**01 53 36 10 40**

(prix d'un appel local)

Ou simulez et souscrivez sur Internet

**www.csf.fr**

## ASSURANCE AUTO

**Les avantages du contrat Artel Automobile :**

- un **avantage bon conducteur** jusqu'à -15% avec 0,50 de bonus.
- un **tarif préférentiel avec une remise d'environ 10%** réservé aux adhérents du CSF
- **4 niveaux de franchise**
- un bris de glace sans franchise tous les 24 mois
- **valeur à neuf et valeur majorée** du véhicule
- le **prêt du véhicule** sans déclaration si le conducteur a plus de 3 ans de permis
- en option, **une assistance 0 km** et un véhicule de remplacement

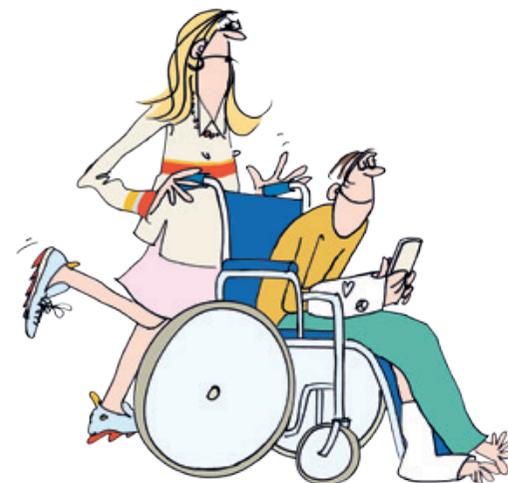


# Nous avons tout prévu pour vous mettre à l'abri

## ASSURANCE DES ACCIDENTS DE LA VIE

**1 personne sur 5 est victime d'un accident de la vie**

Si vous étiez victime d'une chute, d'une brûlure, d'un accident médical, d'un accident de sport, d'une agression, d'un attentat, comment seriez-vous indemnisé ?



Pour plus d'informations :

**01.53.34.44.12**

(coût d'un appel local)

**www.csf.fr**

Notre **PLUS** pour Vous



## ASSURANCE SCOLAIRE TOUS DOMMAGES

Indispensable pour vos enfants, l'assurance scolaire tous dommages des Services C'PLUS, couvre la responsabilité civile et l'individuel accident corporel pour 3 enfants âgés de 3 à 18 ans. **Votre enfant est donc couvert tant pour les dommages causés à lui qu'à autrui qu'il cause à autrui ou qu'il subit.** Pensez à éditer votre attestation directement en ligne sur **www.csf.fr**

- ✓ **Couvre jusqu'à 3 enfants** sans frais supplémentaire.
- ✓ **Des attestations facilement éditables** sur le site csf.fr
- ✓ **Une assurance renouvelée automatiquement** si vous conservez votre Carte CSF PLUS.

**Un coup dur ?  
Un problème d'organisation ?**

En complément, vous bénéficiez d'une assistance appropriée pour vous accompagner dans ces moments difficiles : garde des enfants, école à domicile, aide à la recherche d'emploi, informations juridiques, assistance psychologique...

Avec l'assurance des Accidents de la vie, vous bénéficiez des avantages suivants :

- ✓ **Seuil d'intervention à partir de 5% de taux d'invalidité et 1%** pour les enfants de moins de 13 ans
- ✓ **Jusqu'à 1,5 million d'euros** d'indemnisation (jusqu'à 3 000€ pour les frais d'obsèques)
- ✓ **En cas d'incapacité permanente**, les préjudices économiques tels que les frais d'aménagement du domicile et du véhicule, les préjudices esthétiques, d'agrément et les souffrances endurées sont couverts
- ✓ **En cas de décès**, les préjudices économiques et moraux des ayants droit ainsi que les frais d'obsèques sont couverts
- ✓ Une seule condition pour en bénéficier : **avoir moins de 65 ans**



# Constituez ou valorisez un capital avec l'assurance vie

## ASSURANCE VIE

**C'est l'un des moyens les plus répandus pour préparer sa retraite.**

Le principe est simple : vous constituez un capital qui se valorise dans le temps, et que vous utilisez facilement au moment de votre départ en retraite. Le mot d'ordre reste le même : mieux vaut s'y prendre le plus tôt possible et anticiper.



- **Simplicité de mise en place**
- **Souplesse d'utilisation**
- **Disponibilité de l'épargne\***
- **Valorisation du capital et fiscalité attractives\***

\* sous certaines conditions

## VALORISATION DU CAPITAL

**Dans tous les cas le principe est de faire fructifier votre épargne.**

Que vous privilégiez la garantie de retrouver à tout moment le capital investi en contrepartie d'une valorisation plus faible de vos dépôts (Fonds en Euros), ou bien que vous recherchiez des rendements plus élevés (Fonds en unité de compte – FCP/SICAV) en connaissance des risques que cela comporte, les contrats d'assurance vie apportent aujourd'hui une réponse adaptée à chaque situation.

## CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE

**Il existe deux modes que l'on peut combiner :**

- versements libres en fonction de rentrées d'argent exceptionnelles ;
- versements réguliers et programmés : vous définissez une somme (effort d'épargne) qui sera prélevée régulièrement pour constituer votre capital. À tout moment vous pouvez modifier la manière dont vous constituez cette épargne (versements libres et/ou versements programmés).

Voir toutes les conditions en pages 28 à 31

## UTILISATION DE L'ÉPARGNE

**Votre épargne est disponible.**

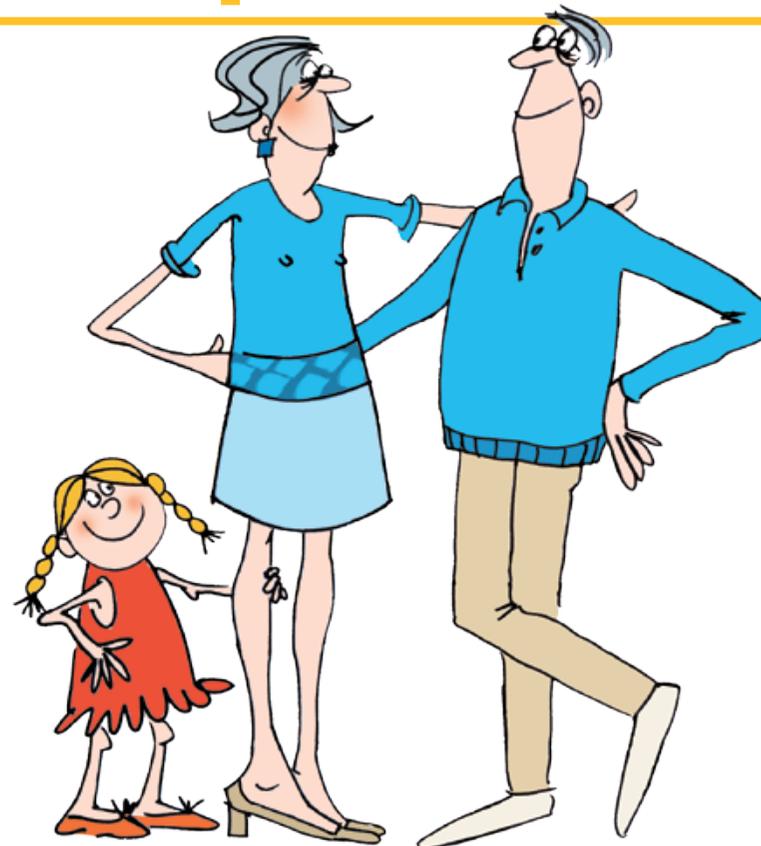
Sachez que vous pouvez facilement disposer à tout moment de toute ou partie de votre épargne (rachats) pour faire face aux imprévus\*. Même s'il est préférable de conserver son assurance vie au moins 8 ans pour bénéficier de l'avantage fiscal, cette solution de rachat est sécurisante.

\* sous certaines conditions

## ASSURANCE-VIE ET DONATION

**Transmettez à vos enfants ou petits enfants** même mineurs, pour préparer leur avenir.

Vous souscrivez un contrat d'assurance vie sur lequel vous placez le montant de la donation. Puis vous définissez les conditions d'utilisation du capital à travers un pacte adjoint. Vos enfants, petits enfants bénéficieront au terme du contrat d'un capital leur permettant de faire face aux coûts de leurs études ou de finaliser l'acquisition de leur résidence principale. Vous maîtrisez la transmission de votre patrimoine, en réduisant les droits de succession, tout en fixant les conditions d'utilisation des fonds donnés.



## PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE

**Réduisez votre revenu imposable. Constituez un complément de retraite.**

Le Plan d'épargne retraite populaire (Perp) permet d'obtenir, à partir du départ à la retraite, un revenu régulier supplémentaire. Le capital constitué est reversé sous forme d'une rente viagère. Il peut également être reversé sous forme de capital, à hauteur de 20 %. Le Perp permet aussi d'utiliser l'épargne constituée pour financer l'acquisition d'une première résidence principale. Chaque année, les sommes versées sur un Perp sont déductibles pour chaque membre du foyer fiscal, dans la limite d'un plafond global.

Simulez votre économie d'impôt sur [www.progretis.fr](http://www.progretis.fr)



## BILAN PATRIMONIAL GRATUIT

Les conseillers en gestion de patrimoine de Progretis sont à votre disposition pour réaliser avec vous un bilan patrimonial complet et gratuit.



Pour plus d'informations, contactez-nous du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 au

**01 70 60 76 30**  
(prix d'un appel local)

[www.progretis.fr](http://www.progretis.fr)

## PATRIMOINE VIE PLUS CSF

**Avec Patrimoine Vie plus CSF votre épargne est sécurisée, performante, et simple d'utilisation.**

Une solution d'épargne accessible construite spécialement pour nos adhérents qui souhaitent épargner à partir de 50€/mois.

- Votre souscription est investie totalement sur le Fonds Euros.
- Vous bénéficiez de rendements attractifs : 2,05% net de frais de gestion en 2016\*\*.
- Vous pouvez augmenter, diminuer suspendre vos versements en fonction de votre situation personnelle.

\*\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Voir toutes les conditions en pages 28 à 31

# Choisissez la bonne protection pour vos proches



## CSF HOSPITALISATION

Vous pouvez souscrire de 18 à 65 ans et vous êtes couvert jusqu'à l'âge de 75 ans. Détail non négligeable : la couverture proposée peut s'appliquer aux enfants et au conjoint.

**2 mois OFFERTS**

Vos deux premiers mois de cotisation offerts

+

**-25%**

sur la cotisation de votre conjoint en cas de souscription à deux

## CSF ACCIDENT

Vous disposez d'un capital en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ou vous en faites bénéficier vos proches en cas de décès. Vous pouvez souscrire de 18 à 70 ans et vous êtes couvert jusqu'à l'âge de 75 ans en cas de décès et 65 ans en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

**1 mois OFFERT**

Votre premier mois de cotisation offert

Assurer un capital à ses proches pour faire face aux conséquences financières d'une hospitalisation, d'un accident, d'un décès, c'est avant qu'il faut y penser car lorsque ces événements surviennent il est alors trop tard. Progreteis vous accompagne et vous conseille dans le choix des garanties proposées.

Pour plus d'informations, contactez-nous du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 au

**01 70 60 76 30**

(prix d'un appel local)

[www.progreteis.fr](http://www.progreteis.fr)

- ✓ Une indemnité complémentaire à utiliser comme bon vous semble
- ✓ Une indemnité versée **dès le premier jour d'hospitalisation**
- ✓ Une indemnité **doublée** en cas d'hospitalisation à la suite d'un accident
- ✓ Une couverture possible **pour les enfants et le conjoint**

- ✓ Une souscription simple **sans examen médical ni questionnaire de santé**
- ✓ Des indemnités **nettes d'impôts et de droits de succession**
- ✓ **Des cotisations raisonnables** qui n'augmentent ni avec l'âge ni avec l'évolution de votre état de santé
- ✓ Des garanties valables dans le monde entier, 24 heures sur 24

## CSF PRÉVOYANCE

Vous disposez d'un capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ou dont vous pouvez faire bénéficier vos proches en cas de décès, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident, mort naturelle. Vous en choisissez librement le bénéficiaire. En cas de décès par accident, le capital est multiplié par 4. Vous pouvez souscrire de 40 à 70 ans et vous êtes couvert jusqu'à l'âge de 75 ans.

- ✓ Une souscription simple **sans examen médical ni questionnaire de santé**
- ✓ **Des cotisations raisonnables** qui n'augmentent ni avec l'âge ni avec l'évolution de votre état de santé

**1 mois OFFERT**

Votre premier mois de cotisation offert

+

**-10%**

sur la cotisation de votre conjoint en cas de souscription à deux



## CSF OBSÈQUES

Vous constituez un capital garanti à vie qui sera destiné à financer vos obsèques. Vous avez la possibilité de désigner le bénéficiaire de votre choix pour régler les frais liés aux funérailles : enfant, ami, mais aussi notaire ou entreprise de pompes funèbres. Vous pouvez souscrire de 40 à 79 ans et vous êtes couvert votre vie entière.

- ✓ **Des garanties d'assistance performantes** : assistance juridique, rapatriement de corps, assistance psychologique des proches, aide et formalités liées aux obsèques, service d'informations par téléphone...
- ✓ **Des cotisations qui n'évoluent pas** dans le temps

**1 mois OFFERT**

Votre premier mois de cotisation offert

+

**2 mois OFFERTS**

Vos deux premiers mois de cotisation offerts

## ASSURANCE CHIENS/CHATS

Nous avons aussi pensé à la protection de vos animaux de compagnie !

- ✓ **Remboursement de 80%** sur toutes vos dépenses vétérinaires
- ✓ **Remboursement sous 48H**
- ✓ **Assistance 24h/24, 365 jours/an**
- ✓ **Réduction de 10%** pour votre 2<sup>ème</sup> animal



# Agents du service public : vos avantages

## LES AVANTAGES CSF

Parce que votre métier présente des particularités certaines,

le Crédit Social des Fonctionnaires a adapté ses solutions à votre profil... Et va même plus loin : **vous disposez d'avantages spécifiques** en adhérant-cotisant à l'Association CSF, mais également par le biais d'une **convention de partenariat** conclue entre le CSF et votre établissement. **Et ce, quel que soit votre statut au sein du service public.**



## GARANTIE DÉFENSE ET RECOURS EN MATIÈRE PÉNALE, VIE PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de votre profession, vous êtes victime de violences volontaires, de diffamation ou d'injures publiques ?

Entendu ou poursuivi pour une infraction pénale involontaire, commise par imprudence, inattention ou méconnaissance des règlements ?



Grâce à la Carte CSF :

- vous êtes **défendu dès l'origine des poursuites** ;
- nous vous **guidons dans les démarches** pour déposer plainte contre votre adversaire ;
- vous avez la liberté de **choisir votre défenseur** ;
- nous prenons en charge les frais de procédure **à hauteur de 106 000€ par litige\***
- **votre conjoint(e) bénéficie également de ces garanties.**

\* Dans la limite de nos engagements et d'un plafond contractuel de prise en charge des honoraires d'avocat. Conditions en vigueur au 01/01/2017.

Voir toutes les conditions en pages 28 à 31



## INFORMATION JURIDIQUE

Des réponses immédiates à vos interrogations d'ordre juridique sur notre plateforme dédiée en ligne

- Vous êtes informé sur vos droits pour mieux les défendre, que ce soit dans le cadre privé ou professionnel
- Vous prenez les précautions nécessaires avant de vous engager
- Au quotidien, vous prévenez et traitez les erreurs qui peuvent dégénérer en litiges
- 650 fiches repères disponibles et compréhensibles instantanément, actualités, 150 modèles de courrier type, mis à jour quotidiennement sur notre plateforme dédiée. Rendez-vous sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)

## CSF ASSURANCE EMPRUNTEURS

L'une des assurances les plus couvrantes pour votre prêt immobilier

**Policiers, gendarmes, pompiers ou militaires : votre métier vous fait prendre des risques au quotidien...** CSF Assurance Emprunteurs vous couvre aussi bien lors d'opérations de maintien de l'ordre que de missions officielles à l'étranger, et sans majoration de tarif.

Plus complète que la majorité des autres assurances, elle vous couvre en cas de décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), d'Invalidité Permanente Totale (IPT), d'Incapacité temporaire Totale de Travail (ITT).

CSF Assurance Emprunteurs a été récompensée à plusieurs reprises par Les Dossiers de l'Épargne du label d'excellence.

Besoin d'un conseil, d'une information, de prendre rendez-vous ?  
Nous sommes à votre disposition !

**01 53 36 10 40**

(prix d'un appel local)

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)



## PROTECTION JURIDIQUE

Lorsqu'un litige vous oppose à un tiers, y compris sur le plan amiable, dans le cadre de votre vie privée et lorsque vous êtes fondé en droit, nous intervenons dans les domaines suivants :

- |                |                      |                         |
|----------------|----------------------|-------------------------|
| • Consommation | • Santé              | • Usurpation d'identité |
| • Habitation   | • Protection sociale | • E-réputation          |

- ✓ Un périmètre de couverture large
- ✓ Un seuil d'intervention extrêmement bas dès 100 €

- ✓ Un plafond conséquent du montant de la garantie par litige jusqu'à 20 000 €

Voir toutes les conditions en pages 28 à 31

# CSF, au cœur du Service Public

## NOTRE ENGAGEMENT : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES AGENTS

À la demande d'administrations, de CAS, de COS, d'associations... le Crédit Social des Fonctionnaires met en œuvre une politique partenariale active en direction des établissements qui concourent à une mission de service public.

Le CSF permet aux Agents de ces collectivités d'accéder à un système d'économie sociale dans les domaines du crédit, de l'épargne et de l'assurance en vue de faciliter leur accès au logement, et plus globalement d'améliorer leur qualité de vie.

Début 2017 ce sont plus de 1300 accords de Partenariats qui ont été signés, dont la moitié ces 3 dernières années. Ce résultat atteste de la pertinence du CSF et de l'intérêt de ces conventions pour nos partenaires.

Ces accords permettent à plus de 1,6 million d'agents de bénéficier des avantages d'un partenariat. L'Association CSF y voit la reconnaissance de son indépendance, de sa vocation sociale en étant au cœur et en appui du secteur public.

- PLUS DE 1300 ACCORDS
- PLUS DE 1,6 MILLION D'AGENTS BÉNÉFICIAIRES



## NOTRE VOCATION SOCIALE DANS LES FAITS

L'Association CSF apporte un savoir faire, un accompagnement et un engagement social à ses Partenaires.

Elle propose des solutions personnalisées pour répondre aux besoins de leurs agents, quel que soit leur statut.

Le CSF sait également proposer, élaborer et porter des solutions d'accompagnement spécifiques :

- des prêts bonifiés pour en réduire le coût pour l'agent
- des solutions personnalisées pour ses agents (accès facilité aux services de la carte CSF, épargne, regroupements de crédits...)



Pour plus d'informations : [partenariats@csf.fr](mailto:partenariats@csf.fr)  
[www.csf.fr](http://www.csf.fr)  
 rubrique Le CSF / Vie Associative

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un prêt personnel Avantage Partenariat d'un montant de 2 000€ : vous remboursez 24 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%. Taux débiteur fixe de 1%. Montant total dû par l'emprunteur : 2 020,80€. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84€.  
 Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## PRÊT AVANTAGE PARTENARIAT et régulièrement d'autres offres dédiées à nos partenaires

La Convention de Partenariat permet de tisser une relation locale privilégiée et notamment de donner accès aux ayants droit du Partenaire au Prêt Avantage Partenariat bonifié par le CSF, financé et proposé par CRÉSERFI, sa société de financement

Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (22€) et de la cotisation (30 €) soit 52 € pour un seul emprunteur, 74 € pour 1 emprunteur accompagné d'un co-emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt.

## ILS S'APPUIENT SUR LE CSF



# Votre Carte CSF et les services C'PLUS pour un maximum d'avantages

## SERVICES CARTE CSF

### INFORMATION JURIDIQUE

Toutes les réponses à vos questions d'ordre juridique sont sur notre **plateforme dédiée** en ligne. Vous y trouverez une **documentation complète** (fiches techniques, actualité, courriers type) mise à jour quotidiennement par une équipe de **juristes experts**.

### LE CLUB CSF

Découvrez votre **CLUB CSF**, le coin des bonnes affaires des fonctionnaires. Retrouvez-y de nombreuses **offres privilégiées** telles que des **réductions** sur des produits et services variés.



### RÉDUCTION CAMIF.FR

La CAMIF se positionne comme un acteur majeur du « fabrication française » et porte une attention toute particulière à la satisfaction de ses clients. Nos adhérents bénéficient ainsi d'une **réduction de 7%\*** sur le site camif.fr

\*Hors électroménager, chauffage/air/eau, Fermob et produits reconditionnés, hors promotions et soldes.

### VOYAGES

Grâce au Service Voyages, vous avez accès à des promotions, des « sélections CSF » et des coups de cœur pour organiser vos vacances. Notre partenaire s'engage à pratiquer des **prix fermes et définitifs** et à vous offrir un large choix de prestations à la carte.

### BILAN PATRIMONIAL GRATUIT

Quels que soient vos objectifs (préparer votre retraite, réduire vos impôts, constituer un patrimoine, optimiser vos placements, acheter un logement neuf...), les conseillers en gestion de patrimoine de **Progretis** sont à votre disposition pour réaliser avec vous un **bilan patrimonial complet et gratuit**.

### SOUTIEN SCOLAIRE

**Complétude** propose une aide adaptée à chaque élève pour donner envie d'apprendre. Grâce à la carte CSF, vous **bénéficiez de réductions privilégiées**.

### GARDE D'ENFANTS

**Kinougarde** propose un service de garde d'enfants de qualité pour simplifier votre quotidien (sortie de crèche, sortie d'école). Vous bénéficiez d'avantages comme **la recherche prioritaire de votre intervenante** et  **votre cotisation annuelle offerte au lieu de 95 €** dès la première année.



### DÉFENSE ET RECOURS EN MATIÈRE PÉNALE, VIE PROFESSIONNELLE

**Être protégé dans l'exercice de ses missions** est essentiel pour nombre d'agents de la fonction publique : personnels hospitaliers, agents des forces de l'ordre, pompiers, corps enseignant, etc. Le CSF vous accompagne dans votre défense pénale, dès l'origine des poursuites, ou pour un recours pénal contre votre agresseur.



### RÉDUCTIONS AUTO

**Économisez jusqu'à 42%** sur l'achat de votre prochain véhicule neuf, parmi un large choix de modèles. Vous bénéficiez de la garantie constructeur et d'une extension de garantie offert\*\*.

\*\* Hors véhicule garantie constructeur plus de 36 mois.

## SERVICES C'PLUS

### ANALYSE DEVIS RÉPARATION AUTO

Profitez de l'aide d'une équipe de professionnels de la réparation automobile, qui vous conseillera et vous donnera son avis sur votre devis de réparation.

### ASSURANCE SCOLAIRE TOUS DOMMAGES

Couvre la responsabilité civile et l'individuelle accident corporel **pour 3 enfants âgés de 3 à 18 ans**. Votre enfant est donc **couvert tant pour les dommages qu'il cause à autrui ou qu'il subit**.

### GARANTIE BUDGET « COUPS DURS »

**50 € par mois avec un maximum de 600 € par an remboursés sur vos factures d'électricité, d'eau et de gaz** en cas d'arrêt de travail ou d'hospitalisation suite à un accident ou une maladie, en cas de licenciement économique, en cas d'invalidité absolue définitive ou de décès accidentels.

### ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Pour vous faire **gagner du temps et fluidifier vos démarches administratives**, vous avez accès à une équipe dédiée qui vous accompagnera, en vous fournissant des formulaires de demandes administratives et des courriers types.

### PROTECTION JURIDIQUE

Intervient lorsqu'un litige vous oppose à un tiers, y compris sur le plan amiable, pour des questions liées à **l'habitation, la consommation, la santé, la protection sociale, l'usurpation d'identité** ou l'**e-réputation**.

### ASSURANCE RESPONSABILITÉ SCOLAIRE

Vos enfants sont couverts à l'école et sur le trajet domicile-école. Vous pouvez protéger en responsabilité civile jusqu'à **6 enfants** par foyer, entre 3 et 18 ans, fiscalement à charge. Votre attestation est **éditable en ligne**.



# Nous vous accompagnons sur tout le territoire

## DEVENIR ADHÉRENT-COTISANT DE L'ASSOCIATION CSF

Pour être adhérent au Crédit Social des Fonctionnaires, vous acquittez un droit d'entrée unique de 22€, valable à vie. **Il est l'expression de la solidarité.** En devenant cotisant pour 30€ par an, vous et votre foyer\* bénéficiez automatiquement de l'ensemble des services de la Carte CSF.

En souscrivant aux **services C'PLUS**, vous bénéficiez d'**avantages supplémentaires pour 15€ par an.**

- **DROIT D'ENTRÉE :**  
**22€ UNE SEULE FOIS**
- **COTISATION POUR LA CARTE CSF :**  
**30€ PAR AN**
- **COTISATION POUR LES SERVICES C'PLUS :**  
**15€ PAR AN\*\***

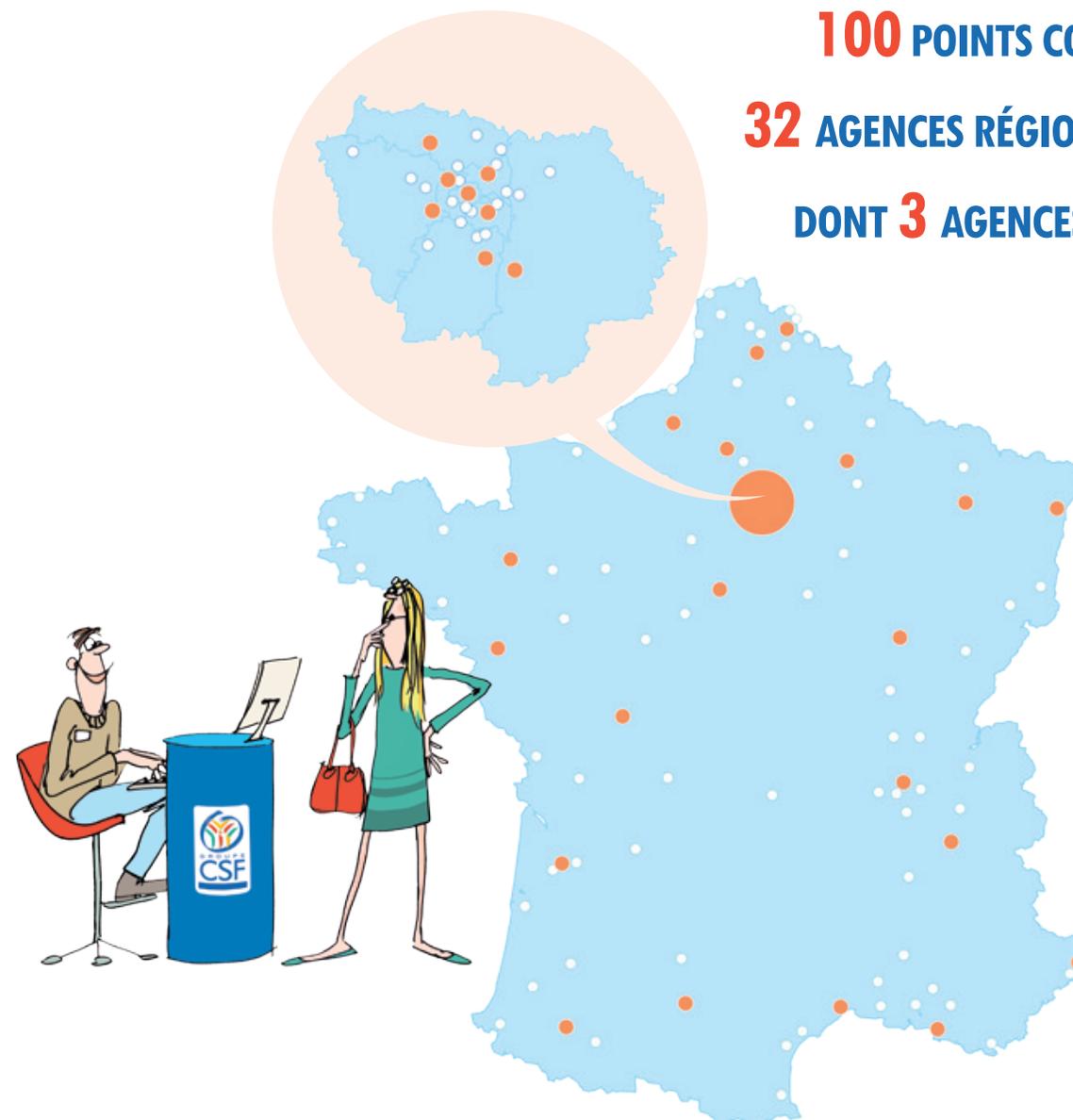


## CSF MAGAZINE

Organe de liaison entre l'adhérent et l'association, CSF Magazine rend compte de la **vie du Crédit Social des Fonctionnaires** et de **l'actualité de la fonction publique**. Il présente les nouveaux produits et services du CSF. Il rassemble les membres des différentes fonctions publiques (d'État, Territoriale et Hospitalière), les agents des entreprises nationales et ceux des organismes et des entreprises ayant reçu mission de service public. Tous servent la collectivité. CSF Magazine s'efforce d'en restituer une image fidèle. L'abonnement au CSF Magazine coûte **6,10€ par an.**



## VENEZ NOUS RENCONTRER PRÈS DE CHEZ VOUS



**100 POINTS CONSEIL**

**32 AGENCES RÉGIONALES**

**DONT 3 AGENCES DOM**

Pour nous rejoindre ou pour obtenir plus de renseignements sur le Crédit Social des Fonctionnaires :

**01 53 36 10 40**  
(prix d'un appel local)

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)



Beauvais  
Bobigny  
Bordeaux  
Cergy-Pontoise  
Créteil  
Dijon  
Évry  
Grenoble  
Guadeloupe  
Lens  
Lille

Lyon  
Marseille  
Martinique  
Melun  
Montpellier  
Nancy  
Nanterre  
Nantes  
Nice  
Orléans

Paris rive droite  
Paris rive gauche  
Pau  
Poitiers  
Reims  
Rennes  
Réunion  
Rouen  
Strasbourg  
Toulouse  
Versailles



\* Certains services sont ouverts aux membres du foyer fiscal (se reporter aux conditions générales des services).

\*\* Cotisation 30€ par an + 15€ pour les services C'PLUS, soit 45€ par an pour la Carte CSF PLUS.

# Le groupe CSF en toute transparence

**Le Crédit Social des Fonctionnaires et les entités qui en dépendent : CRÉSERFI, CSF Assurances et Progretris, sélectionnent les partenaires, les produits et les services les plus adaptés aux fonctionnaires et assimilés.**

**Pour chacune des prestations, voici les informations relatives aux partenaires.**

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique de 22€ et une cotisation annuelle de 30€ (tarifs en vigueur consultables sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

**CRÉSERFI, société de financement du CSF** - SA au capital de 56 406 136€ - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - RCS Paris B 303477319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
**CSF Assurances** - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 450 000€ - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
**PROGRETRIS** - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - R.C.S : 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le N° 09 050 053 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP ; Enregistrement au fichier des Conseillers en Investissement Financiers sous le N° E001730 ; Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans pouvoir recevoir aucun fonds : Carte N° T12994 délivrée par la Préfecture de Police de Paris, RCP – Police n° 780047 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe Limited.

*CRÉSERFI agit en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.*

## PRÊTS IMMOBILIERS - pages 4, 5, 8, 9

Pour les prêts immobiliers, les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : **Crédit Foncier de France** (SA au capital de 1 331 400 718,80€ - siège social : 19 rue des Capucines 75001 Paris - RCS Paris 542 029 848 - immatriculée au Registre ORIAS en qualité de courtier sous le numéro 07 023 327 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))). **LCL** (SA au capital de 1 847 860 375€ représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - siège social : 18 rue de la République 69 002 Lyon - siège central : 19 boulevard des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N° ORIAS 07 001 878 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))). **Crédit du Nord** (SA au capital de 890 263 248€ - siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - siège central : 59 boulevard Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° ORIAS 07 023 739 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))). **Société Générale** (SA au capital de 1 009 380 011,25€ au 31 mars 2016 - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris - ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))). **CIC** (SA au capital de 608 439 888€ - Siège social : 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 N° ORIAS 07 025 723 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))). La liste complète de nos partenaires est consultable sur le [csf.fr](http://csf.fr).

La commercialisation de logements neufs est gérée par PROGRETRIS.

*L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.*

## ASSURANCES - pages 6, 7, 19, 21

Le contrat d'Assurance Perte d'Emploi n° V. 1054 0001 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Prévoyance et Santé** (SA au capital de 150 000 000€ - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - 322 215 021 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances). Il est distribué par CRÉSERFI et CSF Assurances, et géré par CSF Assurances.

**SwissLife Assurance et Patrimoine, CSF Assurances, et CRÉSERFI** sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance auto et habitation ARTEL sont des contrats **SMACL Assurances** (Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141 avenue Salvador Allende CS 20 000 - 79031 Niort Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605), distribués par CSF Assurances et gérés par SMACL Assurances. SMACL Assurances et CSF Assurances sont soumises au contrôle de l'ACPR.

Le contrat d'assurance Chiens Chats n° CAD1 est un contrat souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Assurances de Biens** (SA au capital de 80 000 000€ - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 391 277 878 - Entreprise régie par le Code des assurances), distribué par CSF Assurances et géré par **SwissLife Assurances de Biens**.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est distribué par CRÉSERFI et géré par CSF Assurances. C'est un contrat groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine**.

Le contrat d'assurance de groupe n°9967 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances, souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine**.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 0020 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine**. Il est distribué par CRÉSERFI et géré par CSF Assurances. SwissLife Assurance et Patrimoine, CSF Assurances et CRÉSERFI sont soumis au contrôle de l'ACPR.

Toutes les offres d'assurance sont soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

## PRÊTS PERSONNELS - pages 5, 9, 10, 12, 13, 14, 23

CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs vous proposent les Prêts Personnels. Ces offres sont sous réserve d'acceptation définitive de leur dossier par CRÉSERFI ou ses partenaires, après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Le prêt **€COTAUX** est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, réservé aux particuliers, adhérents du CSF. Il est valable pour un montant de 5 000€ à 30 000€, sur une durée de 36 à 60 mois au TAEG fixe de 2,94% à 3,96% (taux débiteur fixe de 2,90%).

Le prêt personnel SCPI est proposé aux adhérents du CSF par CRÉSERFI. Il est valable pour un montant de 10 000€ à 30 000€ sur 12 à 84 mois, TAEG fixe de 2,31% à 3,73% (taux débiteur fixe 2,29%).

Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI et bonifié par le CSF. Il est réservé aux adhérents-cotisants du CSF après étude de leur situation financière. Les non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquiescer du droit d'entrée et de la cotisation (tarifs en vigueur consultables sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1% à 4,76% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000€ sur 24 mois.

**Le Prêteur SEDEF** (SNC au capital de 3 060 000€ - Siège social : Angle de l'avenue de l'Aunette - CD 153 - 91130 Ris Orangis Cedex - 331 320 028 RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit sous le n° ORIAS 07 037 518 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))) propose pour les prêts suivants :

- Prêt personnel travaux, pour un montant emprunté de 1 500€ à 21 500€, sur une durée de 12 à 96 mois ; de 21 501€ à 46 000€ sur une durée de 12 à 120 mois au TAEG fixe de 2,90% à 6,90% (soit des taux débiteurs fixes de 2,862% à 6,691%).
- Prêt personnel, pour un montant emprunté de 1 500€ à 21 500€, sur une durée de 12 à 72 mois au TAEG fixe de 2,90% à 6,90% (soit des taux débiteurs fixes de 2,862 à 6,691%).

- Prêt personnel auto, pour un montant emprunté de 1 500€ à 100% du prix du véhicule, sur une durée de 12 à 72 mois (jusqu'à 120 mois pour les camping cars et les mobiles home) au TAEG fixe de 2,90% à 6,90% (soit des taux débiteurs fixes de 2,862% à 6,691%).

Ces offres sont valables sous réserve d'acceptation définitive par SEDEF. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Barèmes et conditions en vigueur au 01/03/2017 sous réserve de variations réglementaires au 01/04/2017 et au 01/07/2017 non connues à la date d'édition de ce document le 03/03/2017.

Le Prêt personnel Loisirs est distribué par CRÉSERFI. **Eole Finance marque de Financo, prêteur : Financo** - SA au capital de 58 000 000 € - RCS Brest B 338 138 795 - Siège social : 335 Rue Antoine de St Exupéry 29490 Guipavas - Société de courtage d'assurances - n° Orias : 07 019 193 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Conditions en vigueur au 01/01/2017 et réservées à des crédits d'un montant minimum de 10 000€ et maximum de 75 000€ et dont la durée de remboursement varie de 12 à 156 mois. Le TAEG fixe (hors assurance facultative) varie de 2,80% à 4,53% en fonction du montant emprunté et de la durée du crédit. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des justificatifs demandés.

## CRÉDIT RENOUELABLE - PAGE 11

Le Crédit Global CSF est un crédit renouvelable proposé par CRÉSERFI. Offre après étude du dossier et acceptation définitive du prêteur. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation lors de l'ouverture de son crédit renouvelable et de sa carte de crédit. Prêteur : **SEDEF**. Conditions standard : Taux Annuel Effectif Global (TAEG) révisable de 19,15% à 6,649% (taux débiteur révisable de 17,65% à 6,455%) pour des montants de 150€ à 21 500€. Remboursement calculé sur 36 mois si le montant attribué du crédit renouvelable est inférieur ou égal à 3000€, sur 60 mois au-delà. Barèmes et conditions en vigueur au 01/03/2017 sous réserve de variations réglementaires au 01/04/2017 et au 01/07/2017 non connues à la date d'édition de ce document le 03/03/2017.

Offre spéciale permanente à 1% TAEG fixe réservée aux particuliers titulaires d'un crédit renouvelable Crédit Global pour une utilisation de 1500€ prise sur votre crédit renouvelable dans la limite du disponible et sous réserve d'autres utilisations en cours, sur présentation d'un justificatif. Paiement en 12 mois au TAEG fixe de 1% (soit un taux débiteur fixe de 0,995%).

La Carte CiSiF est une carte de crédit, de paiement et d'avantages, facultative, associée à un crédit renouvelable, utilisable au comptant et/ou à crédit, sur choix exprès en caisse, associée à un crédit renouvelable. Elle est offerte la 1<sup>ère</sup> année, elle coûte ensuite 2€ par mois. Délivrée sous réserve d'acceptation par l'émetteur. Vous disposez d'un droit de rétractation lors de l'ouverture de votre carte.

# Le groupe CSF en toute transparence

## REGROUPEMENT DE CRÉDITS - page 10

CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs vous proposent le regroupement de crédits. Le regroupement de crédits est un prêt réservé aux personnes physiques et majeures. Il reste sous réserve d'acceptation définitive par le prêteur après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. **La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts, objets du regroupement de crédits.**

**En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.**

Les partenaires de CRÉSERFI pour le regroupement de crédits sont : **EDEL** (SNC au capital de 112 868 360 € - RCS Toulouse B 306 920 109) - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex ; **CREDIT LIFT** est une marque de CA Consumer Finance (SA au capital de 554 482 422 € - RCS 542 097 522 - RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 079 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Siège social : Rue du Bois Sauvage 91038 Evry Cedex ; **BNP Paribas Personal Finance** (Etablissement de crédit - SA au capital de 529 548 810 € - 542 097 902 RCS Paris - Intermédiaire en assurance immatriculé sous le numéro 07 023 128 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))) - Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 318 Paris Cedex 09 ; **CFCAL Banque** (SA au capital de 5 582 797 € - RCS Strasbourg 568 501 282 B) - siège social : 1 rue du Dôme 67000 Strasbourg).

## ÉPARGNE ET RETRAITE - pages 16, 17

Les formules d'épargne, de prévoyance sont distribuées par PROGRETIS.

## PROTECTION - pages 18, 19

Le contrat CSF Hospitalisation n° A 4149/2, le contrat CSF Accident n° A 4149/3 et le contrat CSF Prévoyance n° A 4149/1 sont distribués par PROGRETIS et gérés par SPB (SA de courtage d'assurances à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 000 000€ - Siège social : 71 Quai Colbert 76600 Le Havre - RCS Le Havre 305 109 779 - N° ORIAS 07 002 642 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))). Le contrat CSF Hospitalisation n° A 4149/2, le contrat CSF Accident n° A 4149/3 et le contrat CSF Prévoyance n° A 4149/1 sont des contrats groupes souscrits par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Prévoyance et Santé**.

Le contrat CSF Obsèques n° L. 120 0001 est distribué par PROGRETIS et géré par SPB. Le contrat CSF Obsèques n° L. 120 0001 est un contrat groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine**.

Offres soumises à conditions à disposition auprès d'un conseiller.

## SERVICES DE LA CARTE CSF - pages 11, 12, 13, 15, 17, 20, 21, 24, 25

Les partenaires des services de la Carte CSF sont : **Défense et Recours en matière pénale, vie professionnelle / Information Juridique / Assurance scolaire : SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141 avenue Salvador Allende CS 20 000 79031 Niort Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605 ; **Plateforme Information Juridique : IMA TECHNOLOGIES** - SAS au capital de 500 000€, RCS Nantes 353 259 922 - siège social : 1 impasse Claude Nougaro BP 40327 - 44803 Saint Herblain cedex ; **Réductions Auto : CAMEF** - SA au capital de 100.000 € - RCS PARIS 414 300 780 - Siège social : 30 rue Lübeck - 75016 Paris ; **Service Voyages : La Boutique des Vacances** - SARL au capital de 7 500€ - Immatriculation IM 080 13 0002, siège social : 9 rue de Chanzy 62000 Arras ; **Bilan patrimonial gratuit : PROGRETIS** - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 5 000 000 € - RCS 509 364 972 Paris - N°ORIAS 09 050 053 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Conseil en investissements financiers : Adhésion à l'ANACOFI-CIF et enregistrement au fichier des CIF sous le N° E001730. Transactions immobilières : Carte N° T12994. Responsabilité Civile Professionnelle - Police n° 780047-006 ; **Réductions sur le catalogue camif.fr : CAMIF-MATELSOM** - Siège social : 286 rue du Stade 79180 Chauray - RCS de Niort n°402 467 120. **Club CSF : Société LEOQ** - SAS au capital de 50 000€ - Siège social : 22 avenue des Nations - BP 66118 Villepinte - 95975 Roissy Charles de Gaulle Cedex - RCS Bobigny 519 063 655 ; **Soutien scolaire : COMPLÉTUDE** - SAS au capital de 164 000 € - Siège social 38 rue Blomet 75015 Paris. RCS Paris B 438 937 245. Agréé par arrêté préfectoral sous le numéro SAP 438 937 245 ; **Garde d'enfants : KINOUGARDE** - SAS au capital de 50 000 Euros - Siège social : 38 rue Blomet - 75015 Paris. RCS Paris B 523 371 052 - N° TVA intracommunautaire FR67523371052. Déclaré et agréé par arrêté préfectoral sous le numéro SAP523371052. Offres soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Les partenaires des services de la Carte CSF PLUS : **Analyse Devis réparation Auto : Rynk Chanel Group**, SAS au capital social de 3000€, 8 rue Salvador Allende 69100 Villeurbanne RCS B775659306 ; **Assurance scolaire tous dommages : SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141, avenue

Salvador Allende CS 20 000 79031 NIORT Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605 ; **Garantie « coups durs » : ACE European Group Limited, a Chubb Company** - Compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ dont le siège social est situé 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 01112892, et soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority (PRA - 20 Moorgate, Londres EC2R 6DA, Royaume-Uni) et de la Financial Conduct Authority (FCA - 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres, E14 5HS, Royaume Uni), dont la succursale pour la France est située, Le Colisée, 8, avenue de l'Arche - 92400 Courbevoie, ayant pour numéro d'identification le 450 327 374 R.C.S. Nanterre ; **Accompagnement administratif : IMA TECHNOLOGIES** - Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 € - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro d'identification 353 259 922 ; **Protection Juridique : Protexia France** exerçant sous la dénomination commerciale Allianz Protection Juridique, pour le compte des détenteurs de la carte CSF PLUS - Siège social : Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la Défense Cedex - 382 276 624 R.C.S. Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances. Offres soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

*Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.*

Document imprimé en Mars 2017.

Crédits photos : Fotolia ; MJA ; Shutterstock.

Illustrations : Dominique Foy/L'un&l'autre.

Imprimé par Gyss Imprimeur (Obernai).



» Retrouvez les services du CSF en un seul clic sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)

Vous pouvez y effectuer des simulations ou des souscriptions en ligne.

» Simulez vos prêts immo, prêt perso et assurance emprunteurs, trouvez l'agence la plus proche de chez vous et donnez votre avis directement depuis votre smartphone.



» Pour obtenir une information, un conseil, ou prendre rendez-vous, des conseillers sont à votre disposition au

**01 53 36 10 40**

(prix d'un appel local)

» Vous préférez contracter votre prêt personnel ou votre crédit automobile par téléphone :

**01 53 34 44 00**

(prix d'un appel local)

» Pour toute information sur le bilan patrimonial, l'immobilier neuf, les solutions de placement, d'épargne et de prévoyance :

**01 70 60 76 30**

(prix d'un appel local)

» Votre administration souhaite passer un accord de partenariat avec le CSF ? Contactez-nous par email [partenariats@csf.fr](mailto:partenariats@csf.fr) ou par téléphone

**01 53 36 10 40**

(prix d'un appel local)

» Rendez-nous visite sur Facebook : <https://www.facebook.com/Montoitmoi>



» Informations, suggestions ou insatisfactions liées à notre accueil ou à nos services ? Notre Service Consommateurs est à votre écoute

**02 90 71 03 10**

(prix d'un appel local)

NOUVEAU

En quelques clics, créez **votre compte sur csf.fr** et retrouvez vos rendez-vous, vos demandes en cours, vos produits souscrits et vos informations personnelles.



**GROUPE CSF : SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE**  
Crédit Social des Fonctionnaires, association / Créserfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / Progetris, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.

